



HAINAUT CULTURE - Secteur Education permanente et Jeunesse

Document 3 – Déclaration sur l'honneur « Frais de déplacement du domicile au lieu de travail » - Année 2026

Je soussigné(e),

NOM : PRENOM :

RUE : N° : BTE :

CP : LOCALITE :

Certifie que :

- Je revendique la déduction des **frais forfaitaires** pour l'imposition de mes revenus
- Je revendique la déduction de mes **frais réels** pour l'imposition de mes revenus

(cocher la case correspondant à votre situation)

A noter que, pour déterminer le précompte professionnel dû, l'employeur ne peut tenir compte des exonérations fiscales prévues pour les remboursements des frais de déplacements du domicile au lieu de travail que s'il dispose d'une déclaration écrite du travailleur selon laquelle celui-ci revendique la déduction des frais forfaitaires pour l'imposition de ses revenus.

J'affirme sur l'honneur que cette déclaration est sincère et complète.

DATE ET SIGNATURE :

Att : en cas de fausse déclaration, l'employeur peut s'adresser au tribunal compétent pour exiger le remboursement par le travailleur des dommages subis du fait de cette fausse déclaration.

A renvoyer à :

HCT - Secteur Education permanente et Jeunesse – Rue de la Barette, 261 – 7100 SAINT-VAAST

Courriel : beatrice.frapiccini@hainaut.be